

## MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 27 juillet 2017

N°71

## Communiqué de presse

## Refondation de la filière nucléaire : Conformément à ses engagements, l'Etat a souscrit à l'augmentation de capital du nouvel AREVA (NewCo¹), à hauteur de 2,5Mds€

Conformément à ses engagements, l'Etat a souscrit le 26 juillet à l'augmentation de capital de NewCo qui lui était réservée, à hauteur de 2,5Mds€.

Cette souscription s'est effectuée concomitamment à l'investissement par les sociétés japonaises MHI et JNFL² d'une somme de 500 M€, qui a été engagée dans une fiducie. MHI et JNFL deviendront actionnaires de NewCo en souscrivant à une nouvelle augmentation de capital de NewCo pour la même somme, qui interviendra à l'issue de la cession du contrôle majoritaire de New AREVA NP³ à EDF, prévue fin 2017, et dès l'accomplissement des conditions réglementaires usuelles préalables.

L'Etat se félicite de la réalisation de cette augmentation de capital, qui constitue un élément majeur et l'avant-dernière étape du plan de refondation de la filière nucléaire française engagé en 2015, avant la réalisation définitive de la cession du contrôle majoritaire de New AREVA NP à EDF.

L'Etat se félicite également de l'engagement à ses côtés de MHI et JNFL, deux industriels japonais de renommée internationale et partenaires d'AREVA, qui conforte les perspectives de croissance et de rentabilité des activités de NewCo, centrées sur le cycle du combustible. Suite à cette augmentation de capital, NewCo dispose désormais des ressources financières lui permettant d'assurer son développement au service de ses clients et de se financer à moyen terme de manière autonome sur les marchés.

L'Etat détient désormais le contrôle du capital de NewCo, avec 55,6% du capital et des droits de vote de la société et détient par ailleurs, directement et indirectement par l'intermédiaire du CEA<sup>4</sup>, 92,2% du capital et 91,7% des droits de vote d'AREVA SA<sup>5</sup> à la suite de l'augmentation de capital de cette dernière souscrite par l'Etat le 12 juillet.





La gouvernance d'AREVA SA et de NewCo a été adaptée à cette nouvelle situation actionnariale :

- Philippe Varin a été nommé Président du Conseil d'administration de NewCo et a été confirmé dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration d'AREVA SA.
- Le Conseil d'administration de NewCo se compose désormais de 12 administrateurs, dont un administrateur représentant l'Etat et 5 administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition de l'Etat.
- Philippe Knoche a été nommé Directeur général de NewCo, tandis que Philippe Soulié a été nommé Directeur général d'AREVA SA.

L'Etat renouvelle sa confiance aux dirigeants d'AREVA SA et de NewCo pour la finalisation du plan de restructuration et la bonne réalisation des objectifs de développement de NewCo.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nom provisoire de l'entité regroupant l'ensemble des activités issues d'AREVA liées au cycle du combustible nucléaire, dont la dénomination juridique est « New AREVA Holding ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Mitsubishi Heavy Industries (MHI) et Japan Nuclear Fuel Limited (JNFL).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> New AREVA NP regroupe les activités d'AREVA NP (activités de conception, de fourniture, de construction, d'entretien et de modernisation de chaudières nucléaires, ainsi que de conception et de fabrication du combustible), à l'exception (i) du contrat de construction du réacteur EPR d'Olkiluoto 3 en Finlande (OL3) et des moyens nécessaires à son achèvement et (ii) le cas échéant, de certains contrats « Composants » affectés d'anomalies graves qui seraient identifiées dans le cadre de l'audit qualité en cours.

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> AREVA SA aura pour principal objectif, à l'issue de la cession du contrôle exclusif de New AREVA NP à EDF, le bon achèvement du projet de contrat OL3.